

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## La réforme de l'enseignement

C'est une grosse question que celle dont s'occupent en ce moment des hommes éminents, et que 1900 verra peut-être résoudre. Qu'est-ce que doit être l'enseignement dans une démocratie, comment et jusqu'où doit-il être donné, voilà des problèmes de la solution desquels découle l'avenir de la République.

La suppression ou tout au moins, la modification du baccalauréat paraît être le cheval de bataille des réformateurs. Il faut reconnaître que le baccalauréat constitue une fausse élite dans la nation, et n'a point d'autre résultat que de pousser inconsidérément les jeunes français aux « métiers à redingote ». D'autre part, il faut une sanction aux études, pour distinguer l'ignorant total du quart de savant qu'est l'élève laborieux.

M. Boutmy, entrant dans la carrière, propose un baccalauréat, dont la première partie serait commune à tous les élèves des lycées, et comprendrait un ensemble de matières parmi lesquelles le latin.

Ce serait comme un certificat d'études, puis il y aurait une seconde épreuve facultative celle-là, qui reposerait sur certaines matières choisies par l'élève : grec, mathématiques, langues vivantes, chimie, physique, histoire, littérature, etc. Le diplôme délivré mentionnerait les matières étudiées et la cote obtenue par l'impétrant.

La proposition est plausible. Elle a le mérite d'être pratique et de renseigner sur la valeur réelle d'un candidat. Un bachelier du premier degré sera le quelconque perdu dans la tourbe commune, un de ceux dont s'emplissent, pour leur malheur et le nôtre, les administrations de l'Etat. Le bachelier du second degré sera l'individu pourvu de connaissances spéciales, théoriques, il est vrai, mais que la pratique développera sûrement. De là une garantie plus grande de capacité.

Acceptons donc le double baccalauréat Boutmy, il est un progrès, mais un progrès dans le détail. Or, c'est l'ensemble qu'il nous semble surtout nécessaire de modifier.

L'enseignement, tel qu'on le donne, et malgré certaines transformations heureuses, n'est ni rationnel, ni en rapport avec nos connaissances modernes en philosophie et en psychologie.

L'enseignement qu'il faut donner, et qu'il faut régler au plus vite, est celui qui développe l'homme selon la méthode logique, dont Auguste Comte a posé les lois. Il faut que chaque écolier soit muni de la méthode scientifique qui lui sera un guide sûr dans la vie, et lui permettra, en n'importe quelle circonstance, de raisonner juste et de voir net. Cela, croyez-le bien, ne détruira ni la poésie, ni la croyance en Dieu, ni les arts, ni tout ce qui vous paraît cher dans le passé. Mais cela fera des individualités, ce que l'on reproche le plus à notre France contemporaine de ne pas avoir.

L'enseignement doit être scientifique à la base, et historique à son sommet. L'enfant doit apprendre à raisonner avant de penser, et l'homme appli-

quera les facultés de raisonnement aux faits particuliers ou sociaux, qui constituent l'histoire.

C'est avec le levier d'intelligences saines que notre pays progressera, mais il importe qu'il ne se laisse pas distancer par les pays voisins

C. R.

## Lettre Parisienne

M. Dupuy, dont les habiletés sont cousues de cordes blanches sous le harnais, avait prudemment décidé de faire condamner d'abord la Ligue des Droits de l'Homme. En effet, il semblait bien d'avance que la peine serait douce ; et jusqu'ici cette Association n'a point tenté de renverser la République : au contraire. Ensuite, la Ligue de la Patrie Française, dont l'influence a été mêlée de dérouléisme, serait frappée au même tarif que la première. Ainsi M. Dupuy aurait sévi sans sévir, et mécontenté tout le monde, selon l'ordinaire.

La Cour vient de fixer ce tarif de culpabilité des Ligues : c'est 16 francs d'amende, avec application de la loi de sursis.

Cela suffira, paraît-il, à notre Richelieu aux gros pieds pour combattre les « états » dans l'Etat, et dissoudre les Ligues. C'est tout ce que l'on voulait. Le moyen est ridicule : mais qui ne veut pas la fin, veut les moyens ridicules.

On pense bien qu'à ce compte M. Déroulède en aura tout au plus pour 50 francs ; et peut-être même, par une suprême ironie, qu'il bénéficiera de la loi de douceur imaginée par ce même Bérenger, qui, au Sénat, réclama pour le conspirateur les justes rigueurs du Code.

Le siècle qui touche à sa fin, n'a pas encore de nom. Peut être est-ce M. Dupuy qui le lui trouvera : Ce sera le « siècle des procès ridicules. »

« Le Petit Phare »

## L'affaire Dreyfus

A la Cour de Cassation

La Cour de cassation, toutes chambres réunies, entendra contradictoirement le général Chamoin et M. Maurice Paléologue.

— D'autre part, on lit dans la Correspondance Havas :

« Nous tenons de bonne source que la Cour de cassation, toutes chambres réunies, hier, à huis clos, dans la grande salle de ses assemblées, n'a pris aucune résolution définitive touchant les confrontations entre le lieutenant-colonel Picquart et le général Roget et M. Bertulus, pas plus que pour l'audition du commandant Freystaetter. La nouvelle qui en a été donnée par certains journaux est tout au moins prématurée.

« On assure au Palais que M. le président-rapporteur Bellot-Beaupré n'aura terminé son rapport que le 29 avril courant. Dans ces conditions, l'arrêt de la Cour ne pourrait être rendu que vers la fin de la première semaine de mai, c'est-à-dire après la rentrée des Chambres.

« Ajoutons que, d'après un bruit persistant au Palais, la majorité des conseillers de la Cour suprême serait hostile à la révision du procès Dreyfus, et cela conformément, dit-on, à l'avis même du rapporteur.

« Resterait alors à trancher la question d'annulation du jugement du conseil de guerre pour cause d'illégalité.

« La Cour de cassation, qui devait s'assem-

bler aujourd'hui, toutes chambres réunies, pour continuer à huis clos sa délibération interrompue hier soir, s'est ajournée à demain, parce que la chambre criminelle tient audience aujourd'hui pour examiner de nombreux pourvois. On assure que demain la Cour doit entendre le général Chamoin et M. Paléologue. »

## INFORMATIONS

La convocation du Sénat

Nous vous avons fait part du bruit mis en circulation que le président du Sénat songerait à convoquer pour le 2 mai, jour de la rentrée de la Chambre, la Haute assemblée qui s'est ajournée, comme on sait, au 9 mai. Le gouvernement n'a point demandé cette convocation anticipée et n'a pas été avisé que le président Fallières ait songé à la provoquer.

Au cabinet du président du Sénat on déclare d'autre part que M. Fallières est à la campagne et qu'on ne connaît jusqu'ici rien qui fût de nature à supposer qu'il eût en réalité l'intention qu'on lui a prêtée. Le Sénat reste donc convoqué pour le 9 mai.

La révision de la constitution

M. Gerville-Réache, député, ayant écrit à M. Charles Dupuy, président du conseil, pour savoir s'il ne pourrait pas tomber d'accord avec lui pour que la prise en considération de sa proposition de loi, ayant pour objet la révision des lois constitutionnelles, déjà acceptée par la commission d'initiative qui en est saisie, fut votée sans débat et renvoyée aux bureaux. M. Charles Dupuy vient de répondre au député de la Guadeloupe que, tout en faisant des réserves sur le fond, il ne s'opposerait pas à la prise en considération de la proposition de révision de ce dernier. Cette proposition sera donc ainsi soumise à l'examen d'une commission spéciale.

Question à M. Delcassé

M. Henri Ricard, député de la première circonscription de Beaune, a adressé à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, une lettre pour lui annoncer son intention de lui poser, dans l'une des premières séances qui suivront la rentrée, une question au sujet des droits de douane que le gouvernement anglais, comme l'a annoncé sir Brodrick à la Chambre des communes, voudrait établir sur les vins étrangers.

Départ du roi Oscar II

Le roi de Suède et de Norvège a quitté Paris jeudi soir, à 8 h. 1/2, se rendant à Carlsruhe. Il a été salué, à son départ de la gare de l'Est, par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, représentant le gouvernement, le général Bailloud et le commandant Lamy, représentant le président de la République, la colonie suédoise au grand complet, etc.

Le roi s'est entretenu pendant quelques instants avec M. Delcassé et le général Bailloud et ensuite avec M. Duc, ministre de Suède et Norvège à Paris.

Le train est parti à 8 h. 44, au milieu des hurrahs poussés par les Suédois et Norvégiens présents.

Mort d'Edouard Pailleron

M. Edouard Pailleron vient de mourir à Paris.

L'incendie de la Pointe-à-Pitre

D'après les derniers renseignements fournis au ministère des colonies, l'incendie de la Pointe-à-Pitre a détruit exactement 312 maisons ou cases.

Les pertes immobilières s'élèvent à un million 500,000 fr., et les pertes mobilières à un chiffre approchant. Elles seraient couvertes par des assurances jusqu'à concurrence d'un million environ. Aucun édifice public n'a été endommagé.

Le feu a éclaté vers minuit, dans la nuit du lundi au mardi. On ignore jusqu'à présent les causes initiales du sinistre, qui a été tout d'abord constaté dans une maison habitée. L'enquête se poursuit. La ville est absolument calme.

Une compagnie d'infanterie de marine, partie de la Martinique, doit se trouver maintenant sur les lieux.

Le ministre des colonies a câblé au gouverneur pour lui faire savoir que le gouvernement mettait à sa disposition une somme de 50,000 fr. pour l'allocation des premiers secours aux incendiés les plus nécessiteux, ajoutant que, dès la rentrée du Parlement, un projet de loi sera déposé en vue de subvenir d'une façon plus complète aux mesures d'assistance reconnues nécessaires.

Tirages Financiers

Obligations de la ville de Paris 1871

Le numéro 750,481 gagne 100,000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 50,000 francs : 646,398 et 1,134,175.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs :

704,664 — 180,686 — 800,565 — 88,180

— 827,644 — 574,744 — 102,006 —

840,431 — 963,414 — 963,418.

Soixante-quinze numéros sont remboursés par 1,000 francs :

Il a en outre été extrait de la roue 2,542 numéros qui seront remboursés à 400 fr.

## CHRONIQUE LOCALE

Dépôt de remonte d'Aurillac

Le comité de dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle de 4 à 8 ans à Gramat, samedi 6 mai à 8 h. 1/2 place du marché.

A Cahors, mardi 9 mai à 8 h. 1/2 Champ de Mars.

A Figeac, mercredi 10 mai à 8 h. 1/2 devant la gare.

CAHORS

Nous sommes très heureux de voir un de nos confrères reproduire à peu près mot à mot — les modifications sont insignifiantes, — notre compte-rendu du Conseil municipal.

Cependant, comme ce n'est pas là un fait divers quelconque, mais bien un compte-rendu qui nous a demandé un certain travail, il nous semble qu'il eût été au moins convenable d'indiquer la source de l'article.

Sans la moindre rancune d'ailleurs !

## La défense du citoyen Cagnac

Le Rappel nous dédie les lignes suivantes :

Vous répétez l'insinuation tant de fois victorieusement réfutée par nous que le citoyen Cagnac « va prendre son mot d'ordre chez les réactionnaires ».

Pour mettre fin à cette stupide calomnie, nous vous mettons en demeure de faire la preuve de

vos assertions, vous promettant, si vous dites vrai, de faire subir au coupable le châtiment public infligé aux traîtres.

Nous attendons la preuve,  
Pour le Comité Républicain Socialiste Révolutionnaire de Cahors et par ordre :  
Le secrétaire.

Voilà la seule réponse de M. Cagnac à notre dernier article.

C'est plutôt maigre !...

Tout d'abord, nous tenons à déclarer que nous n'avons nullement visé le parti socialiste. Nous considérons les vrais socialistes comme des républicains d'avant garde. Et, nous l'avons maintes fois déclaré, nous nous inclinons toujours devant les convictions, quelles qu'elles soient, lorsqu'elles sont sincères.

Est-ce le cas pour M. Cagnac ? Nous persistons à en douter.

Nous ignorons de quelle manière « l'insinuation a été tant de fois victorieusement réfutée ». — Comme ce bon M. Cagnac, nous avons « constaté un fait » :

M. Cagnac, de concert avec la réaction, cherche à démolir le Conseil municipal républicain de Cahors. Quels successeurs entrevoit-il à nos conseillers actuels ?... Une liste bâtarde et de compromission serait seule possible...

Voilà le fait !

Qu'au comité républicain socialiste on soit aveugle sur ce point, c'est possible ; il n'en est pas de même chez les républicains de Cahors.

Aussi bien, nous pouvons prouver, par un exemple, au comité socialiste, que s'il est difficile parfois de fournir des preuves d'un fait réel, il n'en est pas moins vrai que ce fait existe.

Pendant deux ans le ministère Méline a odieusement pactisé avec la droite.

Tous les journaux républicains — le *Rappel* compris — ont signalé cette infame compromission et cependant, maintes fois M. Méline est monté à la tribune et avec une feinte indignation a nié cette compromission en demandant des preuves !...

Evidemment, dans ce cas aussi, les preuves étaient difficiles à fournir et cependant le fait était malheureusement trop certain.

Ce simple rapprochement nous paraît typique et nous permet de ne pas insister sinon pour regretter que M. Cagnac n'ait pas cru devoir répondre à notre note concernant les écoles congréganistes.

— Au dernier moment M. Cagnac nous prie, par lettre, d'insérer son avis de réunion publique pour faire juge les électeurs. Qu'il prenne patience, il connaîtra dans quelques mois ce jugement !....

#### Protestation

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

L'Association médicale du Lot vous prie de vouloir bien donner dans vos colonnes, une place à la communication suivante :

La *Dépêche* a inséré, dans son n° du 18 avril, une lettre de M. Malvy, conseiller général du Lot, ainsi conçue :

La *Dépêche* publie dans le numéro de ce jour sous la rubrique « Cahors. — Association médicale », une communication qui contient des renseignements inexacts.

Il est affirmé que pour l'année 1898 on a attribué aux médecins une somme de 1 fr. 20 par indigent soigné.

Comme rapporteur de la commission des finances, j'ai exposé au conseil général le compte-rendu financier des opérations faites en 1898, pour le service de l'assistance médicale gratuite, et il a été constaté que les médecins avaient reçu 27,000 francs pour 8,756 indigents soignés, soit 3 fr. 08 par indigent soigné et non 1 fr. 20.

Je vous serai très obligé, monsieur le directeur, de publier cette rectification dans le plus prochain numéro de la *Dépêche*.

Veuillez agréer, avec mes remerciements, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

MALVY,

Conseiller général du Lot.

Nous ne contestons pas à M. Malvy que 27,000 fr. divisés par 8,756, nombre des malades soignés, ne constituent un quotient de 3,08 ; mais M. Malvy ne contestera pas non plus que l'unité inscrite en tête des mandats de paiement délivrés aux médecins, n'ait été de 1,21 ; et que c'est sur cette unité de 1,21 que la répartition des 27,000 a été faite entre les médecins. Ce qui a donné pour la localité habitée par le médecin, par malade soigné en 1898, toute l'année, de jour et de nuit si c'était nécessaire, la somme de 1,21, — la carte n'a donc valu dans toutes ces localités que la somme de 1,21. — Voilà un fait incontestable, que l'Association a cru devoir mettre en évidence dans sa première communication à la presse.

Si maintenant nous faisons intervenir la question des distances, la valeur de la carte augmente, il est vrai, pour les localités éloignées du domicile du médecin, de la valeur attribuée au déplacement. Cette augmentation est à la fois en rapport de l'unité de 1,21 et de la distance ; elle donne les résultats suivants :

Jusqu'à deux kilomètres la valeur de la carte sans attribution de déplacement, reste à 1,21 ; — à trois kilomètres cette valeur s'élève à 1,81 ; — à quatre kilomètres à 2,42 ; — à cinq kilomètres à 3,02 ; — à six kilomètres à 3,63 ; — à 7 kilomètres à 4,23 ; — à huit kilomètres à 4,84, etc.

Ainsi pour les soins donnés à un indigent à Lacapelle, le médecin aura touché 2,42, et pour l'indigent soigné à Mercuès, 4,84.

On peut voir par ces exemples, que la situation faite au médecin est encore plus défavorable lorsqu'il s'agit de malades éloignés de son domicile, qui, pour une seule et modique somme, peuvent lui occasionner un grand nombre de déplacements, et cela durant toute une année.

C'est dans ces conditions, afin de rendre ce service matériellement possible, que le corps médical a adressé au Conseil général, à sa session d'avril 1899, une demande pour que l'unité, c'est-à-dire la somme allouée au médecin par malade soigné dans sa localité, pendant toute l'année, ne pût être inférieure à 2 francs, ce qui aurait élevé d'une manière très modeste, à la vérité, le taux général de ses honoraires, mais lui aurait fait une situation moins précaire, on peut même dire, sans crainte de se tromper, moins onéreuse pour les malades éloignés de sa résidence.

Le Conseil général a répondu, sur la motion de MM. Vival et de Verninac, par un rejet pur et simple à la demande du corps médical qui, depuis plus de quatre ans, avec un désintéressement qu'on ne saurait contester, assure le service de l'assistance médicale dans des conditions aussi désavantageuses pour lui.

Le public jugera si les prétentions du corps médical sont exagérées et saura faire la part des responsabilités, dans le cas où ce service éminemment humanitaire, et établi dans le Lot sous des formes vraiment démocratiques, viendrait à se désorganiser.

Le bureau de l'Association médicale du Lot.

#### Société nationale des gaz liquéfiés

M. Delbreil adresse aux souscripteurs la lettre suivante :

La somme de 300.000 francs prévue au cours de nos dernières réunions, pour la constitution de notre Société, a été intégralement souscrite. Elle nous paraît largement suffisante pour la mise en train de notre entreprise. Mais, nous ne devons pas oublier que nos premiers bulletins et nos projets de statuts indiquaient que la Société devait se constituer au capital de 400.000 francs. Aux termes de la loi et pour éviter toute nullité, même éventuelle, il y a lieu de fournir de nouvelles souscriptions envisageant et acceptant la réduction de 100.000 francs que fait ressortir la comparaison des deux chiffres plus haut indiqués.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous transmettre un bulletin de souscription régulier préalablement garni, et que vous voudrez bien me renvoyer par le retour du courrier après l'avoir revêtu de votre signature.

Bien entendu ce bulletin nouveau annule le premier.

Les statuts définitifs sont déposés chez M<sup>e</sup> COSTES, notaire à Cahors.

La réunion annoncée pour demain est remise à une date ultérieure.

#### Conférence

M. Le Bret a fait hier, à la mairie, une très intéressante causerie sur les Devoirs de Justice et de Solidarité.

Le conférencier a été très applaudi.

Nous en reparlerons mardi.

#### Les rosières

Le tribunal civil de Cahors, présidé par M. Fournié, a rendu mercredi 19 avril, sa décision dans l'affaire des rosières, entre la ville de Cahors et M. Valette, ancien maire de Labastide-Marnhac.

Rappelons en quelques mots l'histoire de cette affaire qui intéresse à un si haut degré la ville de Cahors.

M. Valette fut institué héritier par M.

Armand Valette, son oncle, à la charge par lui de payer annuellement et à perpétuité à la ville de Cahors une somme de mille francs, destinée à être remise à deux rosières de Cahors choisies par la municipalité.

Pendant 54 ans, M. Valette a payé régulièrement la somme de mille francs sans soulever la moindre difficulté, mais depuis deux ans, M. Valette se refusait à payer cette rente sous le prétexte que le legs fait à la ville de Cahors était nul, et qu'au surplus il était éteint par la prescription ; qu'à un autre point de vue, les rosières choisies par le conseil municipal devaient être toutes nées à Cahors, ce qui n'avait pas eu lieu dans un certain nombre de cas, et de ce chef, M. Valette demandait la restitution de toutes les sommes qu'il avait ainsi payées indûment.

Enfin, M. Valette soutenait que la ville de Cahors n'avait pas le droit de demander le paiement de tout ou partie de la rente, lorsque le conseil municipal avait été dans l'impossibilité de trouver des rosières.

M<sup>e</sup> Pagès du Port a soutenu les intérêts de M. Valette et M<sup>e</sup> Lagarrigue ceux de la ville de Cahors.

Le tribunal, par un jugement très bien motivé en droit et en fait, décide que M. Valette est mal fondé dans sa demande en nullité, qu'il est aussi mal fondé dans sa demande de prescription.

Le tribunal décide en outre que M. Valette n'a pas le droit d'exiger que les rosières soient nées à Cahors, il suffit qu'elles y soient domiciliées ; mais, sur le quatrième point, le tribunal reconnaît que M. Valette n'est pas obligé de payer la rente si la ville de Cahors n'a pas pu trouver de rosières.

La ville de Cahors et M. Valette sont condamnés à la moitié des dépens chacun.

#### Concert de l'Orphéon

L'Orphéon de Cahors offrira un concert à ses membres patrons, au théâtre de notre ville, le dimanche 7 mai 1899.

Nous publierons ultérieurement le programme de cette soirée.

#### Bourses des Lycées et collèges

##### Concours du 15 Avril 1899

50 candidats ont pris part à l'examen ; 35 ont été reçus. Ce sont par ordre alphabétique :

#### Enseignement classique

Série élémentaire. — MM. Alary et Thubière, du Lycée.

1<sup>re</sup> série. — MM. Correch, école pr. sup. de Montcuq ; Delcros, école pr. sup. de Luzech ; Loudes, école publique de Cajarc.  
2<sup>e</sup> Série. — MM. Bernadac, Conquet, Lacam, Ourcival, du Lycée Gambetta ; Paumès, du Lycée de Toulouse ; Ségala, du Lycée Gambetta ; Salignac, du collège de Figeac.

3<sup>e</sup> Série. — MM. Cavalié, Chapou, Dauliac, Combarieu, Faurie et Quercy, du Lycée Gambetta.

#### Enseignement moderne

MM. Combecave, Courdesse, du cours complémentaire de la rue du Lycée ; Fourgous, du Lycée ; Gauthier Jules, Gauthier Raymond, Lamoure, du cours complémentaire de la rue du Lycée ; Lemozy, école publique des Arques ; Lestrade école publique de Gourdon ; Linol, du Lycée ; Mandelli, du cours complémentaire de la rue du Lycée ; Miquel, du Lycée ; Périé, Planavergne, du cours complémentaire de la rue du Lycée ; Rastel, de l'école publique de Prayssac.

2<sup>e</sup> Série. — (néant)  
3<sup>e</sup> Série. — M. Feydet du Lycée.  
4<sup>e</sup> Série. — MM. Cablat et Holzer, du Lycée.

#### ASPIRANTES

13 aspirantes ont pris part à l'examen, 7 ont été reçues.

Ce sont par ordre alphabétique :  
1<sup>re</sup> série. — Mlles Alary, du collège de jeunes filles ; Combes, de l'école publique de Cajarc ; Molinié, du collège de jeunes filles ; Soufadié, élevée dans sa famille.

2<sup>e</sup> série. — Mlle Lascoux, du collège de jeunes filles.

3<sup>e</sup> Série. — Mlles Bousquet et Roussel, du collège de jeunes filles.

#### Tribunal correctionnel

##### Audience du 20 avril

Deux affaires d'escroquerie et une affaire de vol, tel est le bilan de cette audience que préside M. Lurguie, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges.

M. Lagarde, le nouveau substitut du procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

Nous nous joignons à M<sup>es</sup> Martin et Lagarrigue qui lui ont souhaité la bienvenue au nom du barreau de Cahors, pour saluer à notre tour son arrivée parmi nous.

Voici les décisions intervenues :

A. Q..., âgé de 28 ans, né à Tevencuc (Côtes-du-Nord), est allé à la gare de Cahors retirer trois colis adressés à M. Albert, négociant, se disant son comptable. Le lendemain, il est parti pour Figeac et a vendu cette marchandise.

L'inculpé avoue le vol qui lui est reproché et demande l'indulgence de ses juges.

Le tribunal, tenant compte de ses bons antécédents et de son repentir, le condamne à deux mois de prison en le faisant bénéficier de la loi sur le sursis des peines.

— Marguerite Place, âgée de 22 ans, née à Ossun, canton de Tarbes (Haute-Pyrénées), qu'on appelle Carmen, dans une maison hospitalière de notre ville, où elle est pensionnaire, est partie furtivement pour Agen, en emportant un lot de serviettes qu'elle a mis en gage au Mont-de-Piété de cette ville.

Cette escapade et ce larcin lui valent vingt jours de prison, malgré une fort intéressante plaidoirie de M<sup>e</sup> Martin, qui a fait connaître à un grand nombre d'auditeurs comment se pratiquait la *traite des blanches*.

— J. G..., âgé de 42 ans, de Flanjac, est prévenu de s'être fait remettre, le 9 août dernier, une somme de 102 francs par le percepteur de Lalbenque, en falsifiant un mandat de 2 fr. qui avait été attribué à son père, pour dommage de grêle.

Le tribunal, tenant compte des bons antécédents du prévenu, ne le condamne qu'à deux mois de prison, en le faisant bénéficier de la loi Béranger.

#### Théâtre de Cahors

Dimanche 25 avril

### TOUT POUR LA FRANCE

OPINION DE LA PRESSE

*Le Républicain*.... Hier Frapchino nous a tenus haletants, confondus d'admiration pendant toute la soirée ; c'est que jamais le genre tragique ne souffla à ce point sur une salle éperdue ; c'est qu'elle toucha au plus haut faite de ses créations d'artiste ; c'est que, d'un grand coup d'aile de son Dieu caché, elle nous a emportés tous au sublime. L'enthousiasme déchaîna la tempête des applaudissements et des bravos ; dans les couloirs, chacun s'abordait pour un dialogue d'admiration, pour ajouter à sa joie artistique l'approbation d'un ami. Jamais on ne vit triomphe aussi retentissant, étonnant aussi belle, jouissance d'actualité complète. O grande, ô divine artiste ! merci d'une telle soirée et de pareil plaisir.

DE RODAYS.

*La France Militaire*. — « *Tout pour la France* » est monté avec le plus grand soin et a eu le plus grand succès. On y voit un vieux grognard, de ceux « qui bougonne » mais marchent toujours, une Alsacienne très patriote, des tableaux saisissants.

H. DE GORSSE.

#### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 20 ET 23 AVRIL 1899

Boccace (Allegro)	Suppl.
Le Préaux Clercs (Ouverture)	Hérold.
Flèches d'Amour (Valse)	Strobl.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
English-Spoken (Polka)	Farbach.

De 5 h. à 6 h. (*Allées Fénélon*.)

#### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 22 avril 1899

##### Naissances

Chaudrut, Paule-Fernande, rue Nationale.  
Fournier, Jacques-Antoine-Marie-Benoît, au Lycée.

Vayssières, Marie-Françoise-Marthe, boulevard Gambetta, 59.

##### Décès

Delours, Marguerite, 3 ans, avenue de la Gare.

### Arrondissement de Cahors

**CRÉGOLS**. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un mauvais plaisant a mis le feu à un tas de sarments appartenant à Moles Isidore, et à quelques bûches ou troncs d'arbres appartenant à M. le curé.

Tous ces combustibles avaient été déposés à quelques mètres du presbytère.

L'auteur de cet acte stupide reste inconnu.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC.** — Une battue. — Les habitants du Mas-de-Noyer et de l'Espitalet, commune de Faycelles se proposent de demander à M. le Préfet du Lot, l'autorisation d'organiser une battue aux blaireaux et aux renards.

Il paraît que ces animaux leur causent des dommages très sérieux. Aussi désiraient-ils en purger cette section de commune. Du reste, ils sont en mesure de justifier leur demande.

Arrondissement de Gourdon

**GOURDON.** — Arrestation. — Ces jours derniers, la gendarmerie de Labastide-Murat a arrêté la nommée Jeanne Salvat, épouse Gantu, demeurant à Reilhac, canton de Gramat, prise en flagrant délit de colportage d'allumettes de fraude.

Conduite sous bonne escorte à Gourdon, cette femme a été immédiatement écrouée à la prison de notre ville.

**GRAMAT.** — Concours de pouliches de 2 et 3 ans en 1899. — Un concours public de pouliches de deux et trois ans, de demi-sar g. aura lieu en 1899 à Gramat, le samedi 6 mai, à sept heures du matin. Les primes affectées à chaque catégorie et distribuées au nom du gouvernement de la République, sont établies comme suit :

Pouliches de trois ans : une prime de 460 fr., une de 370 fr., une de 290 fr., deux de 235 fr., cinq de 140 fr., huit de 100 fr.

Pouliches de deux ans : une prime de 200 fr., une de 150 fr., une de 100 fr., trois de 90 fr., quatre de 65 fr.

MM. les propriétaires sont invités à se faire inscrire en cours de monte, à la station d'étalons de Gramat, où des imprimés sont déposés à cet effet, les animaux qu'ils veulent présenter au concours.

**Confiance bien placée.** — Massais (Tran), le 15 avril 1898. Il y a une douzaine d'années, il me semblait que j'étais menacé par des embarras intestinaux, des lourdeurs de tête, des malaises, des vertiges, et surtout par de violents maux de reins. J'ai combattu ces maladies par l'emploi constant et régulier des Pâtes Suisses, en lesquelles j'avais mis une grande confiance. Je puis hautement affirmer que j'ai toujours ressenti de sensibles et appréciables effets de ce remède régénérateur.

CALMELS (Sig. lég.)

Une Question

Beaucoup de nos lecteurs nous ont demandé de quelle façon ils pouvaient profiter de la combinaison d'abonnement à la « Revue Parisienne », annoncée dans nos précédents N<sup>os</sup>.

Voici : achetez chez votre fournisseur habituel un paquet de 3 K<sup>os</sup> en demi-livres « Chocolat Poulain » de la qualité marquée 2 fr. le K<sup>o</sup> et au-dessus. La Revue du mois se trouve dans chaque paquet.

BULLETIN FINANCIER

Le calme des affaires paraît avoir influencé la tenue des cours qui reste plutôt faible sur nos rentes et les fonds étrangers.

Le 3 0/0 clôture à 102 ; le 3 1/2 0/0 à 103,60 et l'amortissable à 100,32.

La Banque de France finit à 3,995. Le Crédit Foncier se traite à 755 ; le Comptoir National d'Escompte à 613, le Crédit Lyonnais à 911 et la Société Générale à 579. La Banque spéciale des Valeurs Industrielles est à 221,50.

Le Suez a baissé de 22 à 3,787.

Parmi nos Chemins, le Lyon cote 1,965, le Nord 2,165 et l'Orléans 1,830.

L'Italien recule à 95,10, l'Extérieure à 59,80, le Turc D à 25,15, la Banque Ottomane à 579.

Le Portugais s'inscrit à 26,55 et le Russe 3 0/0 1891 à 92,45.

Grande affluence de demandes d'obligations de la Ville de Paris 1894-1896 aux guichets des grands établissements de Crédit et aux Caisses des trésoriers payeurs généraux et des Receveurs des finances. Les personnes qui recherchent les placements de tout repos ne peuvent trouver des titres plus séduisants puisqu'ils offrent à la fois un intérêt rémunérateur et des chances de lots très considérables.

Les actions de la C<sup>ie</sup> des chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse sont en hausse à 490.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2194 du 22 avril 1899.

GRAVURES. — Sardaigne : Arrivée de la « Savoie » dans la rade de Cagliari, en vue des escadres. — Vue de Cagliari, prise de la jetée. — Le yacht royal venant passer en revue le « Jauréguiberry ». — L'amiral Fournier arrivant auprès de L. L. M. M. pour assister à la pose de la première pierre de l'Hôtel de Ville. — Arrivée d'un cuirassé italien pendant la revue passée par le Roi. — L'amiral Fournier saluant L. L. M. M. avant leur arrivée à bord du « Brennus ». — Arrivée des officiers, pour attendre l'Amiral. — Arrivée du Roi et de la Reine, pendant le défilé. — Landau royal. — L. L. M. M. pendant le discours du maire.

Départements : Voyage du Ministre de la Marine, de Brest à Cherbourg : Le « Mancini » éclairant l'escadre. — A bord du « Formidable ».

Portrait : M. Savorgnan de Brazza. — M. Luzzati.

Portrait (Nécrologie) : Le peintre décorateur Rubé.

Algérie : Une séance du 20<sup>e</sup> Congrès de géographie.

Camdodge : Panorama de Pnom-Penh : Un village. — Train de bois, sur le Mékong. — Un sampang. — Représentation de denseuses du roi Norodom. — Ruines de Vat-Nokor. — Une porte. — La muraille. — Première enceinte. — Temple central. — Ensemble des ruines.

Le Bi-Centenaire de Racine : Maison de Racine à la Ferté-Milon. — Statue de Racine. — Buste de Racine. — Maison où mourut Racine, rue Visconti (Paris).

Paris : Type des nouveaux kiosques. — Les marques pour automobiles.

L'incinération des gadoues : Automoteur servant à l'incinération. — Résidus obtenues, laves et poudrettes.

Le lieu où a été trouvé le cadavre de la femme coupée en morceaux (Bas-Meudon).

TEXTE. — Chronique : Courrier de Paris,

par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Les fêtes de Cagliari, par Marius Bar. — Le Bi-Centenaire de Racine, par Léo Claretie. — L'incinération des gadoues, par L. de Montarlot. — Au Cambodge, par H. Turol. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Le 20<sup>e</sup> Congrès géographique, à Alger, par X. — Chronique sportive, par A. Wimille. — Les courses, par Archiduc.

Explication des gravures, Revue comique, Récréations, Echechs, Rébus, Memento de la semaine, Petit courrier des Théâtres, Bibliographie, etc.

Nouvelle illustrée : Le Vendredi-Saint des Pongigaud, par J. Pommerol, illustrations de Paul Balluriau.

Le numéro : 50 centimes.

Un nouveau Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie

Les éditeurs GARNIER FRERES, 6, rue des Saints-Pères, à Paris, viennent de mettre en vente une nouvelle édition de l'excellent Dictionnaire de Louis Grégoire, revu, corrigé et mis à jour par M. Maurice Wahl ; une partie des articles a été remaniée ; on en a ajouté un grand nombre de nouveaux.

Ce Dictionnaire contient :

L'Histoire des peuples et des provinces ; des notions nettes sur les institutions, les magistratures, les usages, etc... des principaux peuples ; La Biographie des personnages importants de tous les temps et de tous les pays ;

Des notions précises sur les Mythologies grecque, latine, des peuples de l'Orient, de la Scandinavie, etc... ;

Un véritable Dictionnaire complet de géographie comparée où la partie contemporaine a été développée comme il convenait.

Des vues de monuments ou des portraits de personnages célèbres se placent agréablement et à côté de descriptions ou de biographies.

La publication en livraisons de cet ouvrage, dont l'utilité est incontestable, le rend accessible à tous ceux qui veulent s'instruire.

L'ouvrage formera un volume de plus de 2,000 pages ou 6,000 colonnes, contenant la matière de 60 volumes in-8<sup>o</sup> ; il est imprimé avec le plus grand soin sur papier velin satiné. Il sera complet en 40 livraisons à 50 centimes ; la 25<sup>e</sup> est en vente.

(GARNIER FRERES, éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, Paris.)

Le « RABELAIS » de Gustave Doré

Parmi les illustrations intéressantes du *Gargantua* et du *Pantagruel*, la plus réussie est, sans conteste, celle de G. Doré.

Cet artiste inimitable a su trouver dans les romans de Rabelais les sujets de plusieurs des pages les plus magistrales de son œuvre colossale. Pour satisfaire à de nombreuses demandes, les éditeurs, Garnier frères, donnent par souscription une édition nouvelle du *Rabelais* de Doré. Cette édition paraît en 140 livraisons à 50 centimes formant l'œuvre de Doré complète et intacte, c'est-à-dire 60 grandes planches hors texte, 250 en-têtes environ 240 culs-de-lampe, nombre de vignettes dans le texte, soit en tout plus de 600 dessins. Le luxe de la typographie et la beauté du papier répondent à la richesse de l'illustration. Cette nouvelle édition comprend outre le *Gargantua*, et le *Pantagruel*, la *Pantagrueline*, *Prognostication* la *Sciomachie*, les *Almanachs* et tous les autres opuscules de Rabelais ; elle est précédée d'une excellente étude de Louis Moland et complétée par un glossaire très explicite et une bibliographie étendue. Mentionnons, en terminant, que la Librairie GARNIER FRERES, 6, rue des Saints-Pères, offre en prime aux souscripteurs les Contes drolatiques de Balzac, orné de 425 dessins de G. Doré.

On peut se procurer le *Rabelais* complet en 2 volumes brochés, 70 francs ; reliés, 80 francs.

Une brochure intitulée *Le Cantal* vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

A VENDRE

La maison avec jardin attenant, située à Cahors, rue du Parc, occupée par M. Blavier et appartenant à la famille Granjou de Bégous.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Joachim Bonnet, expert, à Labastide-Marnhac.

PRIME MUSICALE GRATUITE

**PIANISTES !** Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

V

NOUVEAUX VISAGES

Aussi la « chambre » avait-elle décidé de « faire un grand exemple ».

Ces sortes d'exécutions, tolérées à cette époque, avaient souvent pour résultats d'envoyer à moitié mort à l'infirmerie celui qui en était l'objet.

Figurez-vous une cinquantaine de gaillards robustes, cruels et furieux, frappant à tour de rôle, et à tour de bras aussi, les reins nus du patient de leur lourde semelle à bout ferré !

Le pauvre diable, qu'on allait fustiger ainsi, était un dadais efflanqué qui paraissait n'avoir que le souffle.

Pascal Grison eut pitié. Il s'adressa au directeur de la prison et le pria d'intervenir. Le fonctionnaire répondit :

Mes pensionnaires ont l'habitude de laver leur linge sale en famille. C'est une prérogative dont ils sont jaloux. Si je tentais de soustraire à leur justice le triste hère qui vous

intéresse, et qui ne mérite, à mon avis, aucune espèce de commisération, ils seraient capables de l'assommer, pendant que les surveillants auraient le dos tourné. Si la cause vous tient tant au cœur, essayez de leur faire entendre raison. Ces sacrépants ont d'ordinaire, le respect de ceux qui les emploient. Il se peut que vous obteniez d'eux ce qu'ils me refuseraient certainement.

Pascal Grison n'en voulut pas avoir le démenti. Il harangua la « chambre » réunie, lui représentant la barbarie du procédé, lui déniait le droit de punir et se portait pour le coupable garant de son profond repentir et de sa vénération future envers la propriété d'autrui.

Dabord, on l'accueillit par des sifflets et des huées. Puis on l'écouta, on s'attendrit peu à peu, on se laissa gagner. Le policier avait la parole abondante et entraînante. Les coquins sont de grands enfants. Avant la fin du discours, il n'était plus question de « savate ». L'auditoire pleurait à chaudes larmes...

L'adolescent, dont il plaidait la cause avec cette chaleur, sanglotait plus fort que tout le monde. A un moment, il s'était précipité aux genoux de son « sauveur », en prenant le ciel à témoin de son excellente conduite future et en protestant de ses renards avec des accents si émus que l'orateur s'en était senti remué de fond en comble.

Ce dernier allait se retirer, enchanté des effets de son éloquence, quand ayant, par hasard, mis la main à son gousset pour consulter sa montre, il s'était aperçu que celle-ci avait

subitement disparu. Son client la lui avait soulevée en l'accablant des effusions de sa reconnaissance.

Un autre eût fait jeter le drôle dans un cul de basse fosse, en attendant que les tribunaux l'expédiasent sur les galères de l'Etat, à Rochefort, Brest ou Toulon. Pascal Grison l'emmena avec lui et le nomma son lieutenant. Ce jeune filou s'appelait Décadi Fructidor : un sobriquet fourni par le calendrier républicain, ses papiers de famille lui manquant ! Des grincées main d'Or, — le surnom indique le genre de ces célèbres spécialistes — qui revenaient en compagnie de leurs maîtresses de manger à la Courtille le produit d'un bon coup, l'avaient trouvé, âgé d'une heure, sur le pavé du faubourg Saint-Martin et l'avaient ramassé, exporté, adopté et définitivement élevé dans les saines traditions de la cour des Miracles et de la Grande Truanderie.

L'enfant avait profité de l'éducation. A dix ans il se suffisait à lui-même comme il le proclamait avec un noble orgueil, et vivait confortablement au détriment des poches de ses contemporains. A quinze ans la justice entraînait une carrière commencée sous d'aussi glorieux auspices : elle engageait le précoce tire-laine avec promesse de voyage au colonies s'il ne modifiait pas ses goûts, son caractère et ses agissements.

Nous vous avons appris de quelle bizarre façon le jeune pensionnaire de Bicêtre avait répondu aux espérances et aux menaces de la justice.

C'était un garçon maigre, mais coriace, qui

avait peur de cent coups de savate, mais qui n'avait pas peur d'un coup de couteau ; perverti dès l'aube de la vie, endurci dans le vice, plein de dangereuses facultés, et capable de mettre ces facultés, sa science du mal, son expérience des bas fonds parisiens au service de cette société, à laquelle il avait déclaré la guerre, et de la loi qu'il ne pouvait s'empêcher de braver, chaque fois qu'il en rencontrait l'occasion : très raisonneur et très raisonnable : très posé et très poseur, pour nous servir d'une expression de fraîche date ; paresseux comme un loir et travailleur comme un castor, selon les circonstances ; selon les circonstances aussi, sobre comme un chameau et gourmand comme un singe, dont il avait pareillement la malice, l'agilité et les grimaces : en somme, un divertissant escogriffe et un serviteur dévoué.

Initié par Pascal aux émotions et aux périls de la chasse à l'homme, apportant dans l'exercice de sa nouvelle profession la connaissance intime des mœurs, des ruses et des repaires des malfaiteurs au milieu desquels il avait grandi jadis et qu'il traquait maintenant avec des stratagèmes d'un Mohican de Cooper en quête d'un daim ou d'un bison ; se passionnant aussi facilement pour ceci que pour cela et mettant désormais autant de vanité à « paumer marron » (prendre en flagrant délit) un gredin subtil qu'il en tirait naguère d'une « toquante » (montre) décrochée adroitement ou d'un mouchoir « fait » avec art, ce bandit déclassé fut devenu sans nul doute l'un des chefs d'emploi de la compagnie policière, n'eût été son penchant à collectionner les objets qui ne lui appartenaient point. (A suivre).

LE  
**DRAME DES CHARTRONS**

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

VI

Henri Soulac ne répondit pas.  
— Oh ! oh ! fit le négociant, mauvaise affaire fiston, d'épouser une femme qui ne vous aime pas !  
Le fils eut un geste d'impatience et de mauvaise humeur.  
— Mais je n'ai pas dit, fit-il, qu'elle ne m'aimait pas.  
— Tu ne m'as pas répondu. C'est la même chose. C'est avouer que tu n'es pas bien sûr de son amour, en tout cas.  
On n'est jamais sûr de rien, surtout des femmes.  
— Oh ! voilà une parole amère ? Alors tu as des doutes sur les sentiments de ta future à ton égard ?  
— Je n'ai pas dit cela.

— C'est ce qui te donne cette physionomie lugubre ?  
— Je ne suis pas lugubre ?  
— On croirait seulement que tu te prépares à mener le convoi de ton père, et encore je ne sais pas si tu paraîtrais si triste le jour de mon enterrement.  
— Mon père ! fit Henri Soulac avec un geste d'énervement.  
— Je ne suis pas le seul à l'avoir remarqué, reprit le négociant, et je t'avertis qu'on en jase un peu dans les salons. Cela joint à l'absence de ta fiancée...  
Henri Soulac allait répondre, quand la porte sur laquelle il avait depuis si longtemps les yeux fixés s'ouvrit, et Ariane parut au bras de son père.  
Dans le salon, parmi les invités, un murmure d'admiration s'éleva.  
La jeune fille, dont tout le monde pourtant connaissait la beauté, n'avait jamais encore paru si belle.  
Elle était vêtue pourtant très simplement, d'une robe blanche toute droite et sans ornements, mais au-dessus de cette simplicité, toute sa physionomie resplendissait.  
Ariane, en effet, toute à l'espoir qu'avait fait naître en elle les paroles d'Edgar, avait le visage rayonnant, — ce qui avait beaucoup surpris son père et surprenait davantage encore Henri Soulac.  
Dès qu'elle parut, celui-ci courut à elle pour lui présenter son père, et, contre son attente, elle l'accueillit avec un sourire.  
Le sauvage amoureux se reprit à espérer, et

c'est avec une expression toute stupéfaite et toute joyeuse qu'il dit à la jeune fille :  
— Voulez-vous me permettre, mademoiselle, de vous présenter mon père ?  
Le vieux négociant, ébloui par la beauté de sa future bru, était déjà tout incliné.  
— Présentez-moi plutôt à monsieur, dit Ariane, qui salua gravement.  
— Ma fiancée, fit Henri Soulac, mon père.  
Pendant ce temps, tout le monde s'était rapproché, et chacun complimentait et félicitait à la fois et la jeune fille et son heureux fiancé.  
Le père d'Henri avait pris celui-ci à part.  
— Mes compliments, lui dit-il à demi-voix.  
— Elle te plaît ? demanda le jeune homme tout fier et tout heureux.  
— Elle est ravissante.  
— Alors tu approuves mon choix ?  
— Absolument, et m'est avis, mon gaillard que si elle t'aime, tu seras bien heureux.  
Le notaire était accouru présenter ses hommages à la future, et il allait s'installer à la table et procéder à la lecture du contrat quand un incident se produisit.  
Louise, la femme de chambre, venait de pénétrer dans le salon et avait dit quelques mots à voix basse à mademoiselle, qui avait aussitôt changé de couleur et qui s'était levée.  
Elle se pencha vers son père et lui dit à demi-voix :  
— Je vous demande pardon, mon père, mais je vais être obligée de m'absenter un instant...  
— Pourquoi ? fit le père stupéfait.  
— Louise me dit qu'on a besoin de moi...

l'affaire de cinq minutes.  
Et avant que le père eût pu répondre, la jeune fille avait déjà disparu du salon.  
Henri Soulac, qui avait observé tout cela, avait froncé les sourcils, et l'anxiété était de nouveau rentrée dans son âme...  
Que lui ménageait cette disparition mystérieuse et inattendue ?  
M. de Millanges s'était approché du notaire.  
— Veuillez attendre un peu, maître Bonamy... Ma fille a été obligée de donner quelques ordres.  
— Je suis à votre disposition, fit le tabellion qui s'inclina et se mit à ranger ses papiers.  
Dans le salon, le silence s'était fait.  
L'absence d'Ariane semblait avoir fait la nuit tout à coup au milieu de la fête.  
Puis quelques dames avaient remarqué combien s'était rembrunie subitement la physionomie d'Henri Soulac, et elles avaient aussitôt flairé quelque incident curieux, qui leur mettait à l'avance l'eau à la bouche.  
Le père d'Henri s'était penché vers son fils :  
— Elle nous abandonne, ta fiancée ? Que se passe-t-il ?  
— Rien mon père, répondit le jeune homme qui s'efforçait de rester calme. Mlle de Millanges à la direction de la maison paternelle. C'est elle qui en fait les honneurs... Et on a eu sans doute besoin d'elle.  
Le jeune homme s'était déjà donné à lui-même cette explication, et il la livrait telle quelle à son père, mais celui-ci ne parut pas s'en contenter aussi facilement.  
(A suivre.)

**J. VALDIGUIÉ**

PHOTOGRAPHE A CAHORS  
Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.  
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**  
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.  
Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

**PIANOS ET MUSIQUE**  
**A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

**Bibliographie**

VIENT DE PARAITRE  
**NOUVEAU COURS DE MORALE**  
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882  
COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN  
**L'Enseignement Moral à l'École primaire**  
par **F. VIALA**, instituteur public  
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri<sup>r</sup>  
Livres de morale pratique et de lecture courante  
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40  
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS  
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).  
**CONDITIONS DE VENTE :**  
Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.  
Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.  
On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

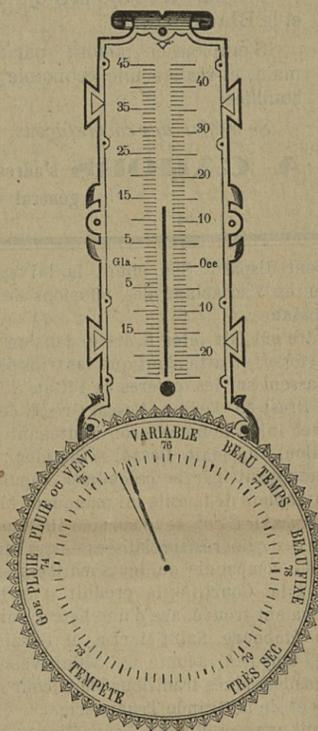
Société anonyme de la **MODE ILLUSTRÉE**  
Rue Jacob, 56, à Paris  
**LA**

**MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°  
PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du

1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.  
Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.  
Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.  
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.  
Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.  
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.



**Baro-Thermomètre.**

Température minima du jour : 8.  
Id. maxima de la veille : 19.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 2

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous en venir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant: **A. COUESLANT.**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.  
La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, dans les conditions suivantes :  
Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples

le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.  
La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.  
Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1<sup>er</sup> Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1<sup>er</sup> Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

**Tomettes et Céramiques de Salernes (Var)**

UNION MONOPOLE  
des 40 Usines de Tomettes et Céramiques de Salernes  
Société Anonyme au Capital de 2,500,000 fr., divisé en 25,000 Actions de 100 fr.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- MM. Le Comte de NARBONNE LARA, Vice-Président de la Société Mining and Smelting Co of Nescus (Ariège), 248, rue de Rivoli ;
- BAYLE, Ingénieur, 22, rue Haço, Marseille ;
- MOURLON, Officier de la Légion d'Honneur, Administrateur du Secteur Electrique de la Rive gauche de Paris, 43, Rue de Provence, Paris ;
- Alfred NORBERG, Industriel, 17, rue Weber, Paris ;
- MM. BARDEL, Présid. de la Banque Nationale de l'Industrie, 33, boulevard Haussmann, Paris.
- GAILLARD, Chev. de la Lég. d'Honn. Administr. de la Société de Lurjan, 51, rue St-Jacques, Marseille.
- BLANC, Vice-Prés. du Cons. Gén. du Var, Salernes.
- FENOUIL, Fabricant de Produits Chimiq. Marseille.
- DEVILLE, Avocat, 5, rue de Constantine, Lyon.
- LAFARGUE, Fabricant de Ciment, Marseille.

**Souscription à 25,000 Actions de 100 Francs**

donnant droit à un intérêt de 5 0/0 et à la répartition de 50 0/0 des bénéfices sociaux.  
Un quart, soit 25 francs par action en souscrivant ;  
Un quart, soit 25 francs par action à la répartition ;  
Les deux autres quarts selon les appels faits par le Conseil d'Administration.

**LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES :**

- A PARIS..... A la BANQUE NATIONALE de L'INDUSTRIE, 33, Boul. Haussmann ;  
Chez tous les changeurs ;
- A LYON..... A la Succursale de la Banque Nationale de l'Industrie, 54, r. de l'Hôtel-de-Ville ;
- A MARSEILLE... A la Succursale de la Banque Nationale de l'Industrie, 22, rue Haço ;
- DANS LE MIDI DE LA FRANCE : Chez tous les Agents de Change ;
- EN PROVINCE... Chez les Banquiers, Agents de Change, Changeurs et Correspondants de la Banque Nationale de l'Industrie.

**L'Emission a lieu du 10 au 25 Avril.**

**EXPOSÉ**

La Société a pour but de réunir par le groupement des 40 usines de Céramiques de Salernes, Villecroze et Longues (Var) qui fabriquent principalement les carreaux carrés et les hexagones rouges pour carrelages, dits Tomettes de Salernes. La réunion de ces usines constituera un monopole que lui assurent la nature unique des terres et le mode de fabrication. Avec les nouveaux traités italiens, Salernes exporte 121,000,000 de tomottes par an. Ce chiffre pourra être doublé dès la première année, car la lutte que se faisaient les 40 usiniers Salernois n'existera plus. Les prix de vente pourront être élevés, d'où un bénéfice très sensible pour la nouvelle société.  
Les fondateurs ont vérifié scrupuleusement les comptabilités ainsi que les expéditions faites aux différentes gares des localités ci-dessus.  
Il ressort de ces études un chiffre de 121 millions de tomottes exportées par an et un bénéfice de 9.50 0/0 absolument garanti depuis de longues années par un MONOPOLE ABSOLU.  
Ce bénéfice pourra être doublé dès la première année par le groupement de ces quarante usines en une seule société.  
La production et la vente s'accroissent encore, les souscripteurs peuvent espérer une augmentation très sensible de bénéfices en peu de temps.  
Ecrire lettres et mandats à M. l'Administrateur délégué de la BANQUE NATIONALE de l'INDUSTRIE, 33, Boulevard Haussmann, Paris.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.